



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 68923

Texte de la question

M. Arthur Dehaine appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des retraités qui ne perçoivent que le minimum retraite, dit « minimum contributif ». En effet, alors qu'au moment de sa création en 1983, le minimum contributif représentant 62,55 % du Smic, il ne représente plus aujourd'hui que 47,5 %, ce qui pénalise les retraités concernés. Alors que le Gouvernement ne cesse de repousser l'indispensable réforme de notre système de retraites, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles sont ses intentions en matière de revalorisation du minimum contributif.

Données clés

Auteur : [M. Arthur Dehaine](#)

Circonscription : Oise (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68923

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6421